

ALLER PLUS LOIN

Les outils de gestion contractuels au service des propriétaires

La France a choisi de permettre à chaque propriétaire d'œuvrer à une gestion durable des milieux naturels. Pour cela deux outils sont à leur disposition : la charte Natura 2000 et le contrat Natura 2000.

La charte Natura 2000

Nouvel outil de gestion des sites Natura 2000 institué par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, la charte est en quelque sorte un « code de bonne conduite » proposé à tous les propriétaires ou ayant-droit de parcelles incluses dans le site Natura 2000. Les propriétaires qui le souhaitent pourront s'engager à appliquer sur ces parcelles des pratiques de gestion courante et durable des milieux. L'adhésion à la charte sera d'une durée de cinq ans. En contrepartie, l'adhérent à la charte bénéficiera de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti sur la durée du contrat.

La charte du Mont Bar

Un groupe de travail s'est réuni en avril 2007 pour élaborer la charte du Mont-Bar. Les propriétaires pourront ainsi s'engager dès 2008.



Le contrat Natura 2000

Afin d'assurer la mise en œuvre des préconisations de gestion des milieux prévus dans le Docob, les propriétaires ou « ayant-droit » des terrains inclus dans le site Natura 2000 peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme d'un contrat Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers portent sur des actions à caractère non productif qui visent à maintenir ou rétablir des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire. La notion de caractère non productif est essentielle puisque les bois coupés doivent être laissés sur place, condition sine qua non pour l'attribution de ces aides spécifiques. Les engagements pris par le signataire portent sur une durée de cinq ans ou trente ans pour une mesure particulière. Le contractant bénéficie également de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti sur la durée du contrat.



GLOSSAIRE

Biodiversité

Diversité des formes du vivant et des écosystèmes dans lesquels vivent les organismes vivants.

Écosystème

Ensemble dynamique composé d'un milieu naturel et des organismes qui y vivent.

Habitat naturel

Zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Ce sont ces paramètres écologiques qui permettent la présence d'espèces particulières

À VENIR

(rendez-vous, prochaines actions programmées...)

- Le nouveau document d'objectifs devrait être validé par le comité de pilotage en début d'année prochaine.
- Au programme de 2008 sont prévues des journées d'information à destination des propriétaires forestiers et des acteurs du tourisme.

CONTACTS

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter

Cathy Esperet
Service Environnement
du Conseil Général de la Haute-Loire
1 place Monseigneur de Galard - BP 311
43011 Le Puy-en-Velay Cedex
tél. 04 71 07 43 86
fax 04 71 07 43 52
e-mail : catherine.esperet@cg43.fr

rédaction : Conseil Général
conception graphique : crescend'O
crédits photos : Conseil Général, CBNMC
octobre 2007



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

Environnement

Mont Bar

La gazette natura 2000

Bulletin d'information à destination des habitants et usagers
octobre 2007

n°1

Pourquoi un site Natura 2000 sur le Mont Bar ?

Le cratère du Mont Bar a été intégré au réseau Natura 2000 au regard de la présence de trois habitats d'intérêt communautaire : tourbières hautes actives, tourbières de transition et tremblants et hêtraie à Aspérule.



La tourbière de transition

Une tourbière est une zone humide qui a la particularité de produire de la tourbe. Cette dernière résulte de l'accumulation de la végétation causée par des conditions de saturation d'eau permanente qui limite les processus de décomposition. Une tourbière de transition correspond à un stade d'évolution de ce type de milieu, stade caractérisé par la formation de « tremblants » ou radeaux flottants qui colonisent progressivement la nappe d'eau.

La hêtraie à Aspérule

Il existe une très grande diversité de hêtraies liée à la nature du substrat et à l'altitude. Chaque hêtraie est caractérisée par un cortège de plantes spécifiques présentes en sous-bois. La hêtraie à Aspérule constitue un type particulier de hêtraie (sol neutre à basique) où l'Aspérule odorante, petite plante à l'odeur anisée caractéristique, représente l'espèce dominante en sous-étage.



ÉDITO

Le cratère du Mont Bar, un site d'exception à préserver pour les générations futures

Le site du Mont Bar est un cas unique en France et probablement en Europe. Culminant à 1 150 m, il est le seul volcan de type strombolien à présenter, au sein de son cratère, une tourbière.

Afin de préserver l'un des plus beaux bijoux du Département, le Conseil Général en a fait un site prioritaire au titre de sa politique d'espaces naturels sensibles et a fait de la tourbière du Mont Bar sa première acquisition.

Parallèlement, le cratère du Mont Bar a été intégré au réseau Natura 2000, le site abritant des habitats reconnus comme rares à l'échelle de l'Europe.

Par souci de cohérence avec sa politique départementale en faveur des espaces naturels, le Conseil Général a souhaité s'impliquer fortement dans la gestion des sites Natura 2000, et s'est positionné comme structure animatrice des actions sur ce site.

Sept ans se sont aujourd'hui écoulés depuis l'élaboration du document d'objectifs ; un laps de temps qui nous permet aujourd'hui de vous informer de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions Natura 2000 sur le Mont Bar. Tel est le sens de ce document d'information que vous retrouverez dorénavant régulièrement dans votre boîte aux lettres.

Natura 2000, réseau écologique de sites naturels européens

Face à la diminution constatée de la diversité biologique dans le Monde et en Europe, les États membres de l'Union Européenne (dont la France) se sont engagés à assurer la préservation de certains milieux naturels et espèces rares voire menacés au sein d'un réseau de sites naturels remarquables : le réseau Natura 2000. Cet engagement a pris la forme de deux Directives européennes dites respectivement « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Elles listent les habitats naturels et les espèces qui doivent faire l'objet de mesures de préservation. Ces mesures sont décidées en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des activités humaines et usages exercés sur chaque site.



La mise en place de Natura 2000

Si la Directive Habitats a fixé une obligation de résultat, chaque état membre a le choix des moyens à mettre en œuvre pour préserver les habitats dans un bon état de conservation. La France a choisi la voie contractuelle et a souhaité doter chaque site Natura 2000 d'un document d'objectifs, d'un comité de pilotage et d'une structure animatrice.

Le document d'objectifs (Docob): l'outil de gestion du site Natura 2000

Véritable document de référence et de programmation du site, il définit les actions de gestion nécessaires au maintien des milieux et espèces concernés. Élaboré en 1999 par le Conseil Général, en concertation avec les acteurs locaux, ce document a été réactualisé en 2006. Le Conseil Général a réalisé un bilan des six années de mise en œuvre du programme d'actions et redéfini, en concertation avec le comité de pilotage les enjeux de préservation, les objectifs à atteindre, ainsi qu'un nouveau

programme d'actions à mettre en œuvre. Ce document est consultable en mairie d'Allègre, de Céaux d'Allègre et de Monlet.

Le comité de pilotage: un organe de concertation et de débat

Réunissant les acteurs concernés par le site (collectivités locales, services de l'État, représentants des usagers et des propriétaires), ce comité s'est réuni une fois par an depuis 2000.

Régulièrement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du document d'objectifs, il est l'organe privilégié d'échange et de concertation sur le site. Il est aussi chargé de valider toutes les orientations définies dans le cadre de la gestion du site avec l'appui de la structure animatrice.

La structure animatrice: un interlocuteur privilégié

Elle est l'interlocuteur local chargé d'animer et de mettre en œuvre les actions définies par le document d'objectifs. L'animation du site a été confiée par le Préfet au Conseil Général dont la mission première est l'information des usagers sur les enjeux Natura 2000 du site et les préconisations du Docob. Elle constitue l'interlocuteur privilégié, avec les services de l'État (DIREN, DDAF), pour tous les projets pouvant avoir une incidence sur ces enjeux. Elle a également pour rôle d'initier et/ou d'accompagner les projets s'inscrivant dans les objectifs du Docob.



Des intentions aux actes, panorama des actions menées de 2000 à 2007

Voici quelques exemples d'actions qui ont marqué ces sept années de mise en œuvre du Docob.

Changement du statut juridique du chemin de pourtour de la tourbière

Jusqu'en 1998, le chemin du pourtour de la tourbière était privé. Afin de clarifier la nature des responsabilités en cas d'accident et les obligations d'entretien des sentiers en cas de dégradation, deux possibilités ont été offertes aux propriétaires. Treize propriétaires sur dix-huit ont accepté de vendre leurs parcelles à la commune d'Allègre afin que ce chemin soit classé dans le domaine public et deux propriétaires ont préféré signer une convention de passage avec le Conseil Général.



Aménagements en faveur de la protection de la tourbière

Toujours dans le but de limiter le piétinement à l'intérieur de la tourbière, un renforcement de la signalétique au pourtour de la tourbière informant notamment l'existence d'un point de vue, a été opéré en 2001. Un dispositif de barrières végétales a également été installé en 2002. Jugé pas assez dissuasif au vu des cheminements persistants, il a été renforcé en 2005 par l'ajout d'un système de pieux et de fascina en deux grands endroits. Un effet positif a été constaté dès l'été 2005.



Une gestion forestière adaptée à la préservation de la hêtraie à Aspérule

Un plan d'aménagement forestier a été réalisé en 2001 avec le concours du Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne (CRPF) avec pour objectif de préserver voire restaurer les habitats naturels présents sur le site.

En 2002, un important travail de concertation a été entrepris par le CRPF afin d'obtenir l'adhésion des propriétaires concernés. Une dizaine de propriétaires a accepté le cahier des charges pour la gestion forestière de leurs parcelles. Ceux-ci ont ainsi eu l'opportunité de se regrouper pour que l'exploitation soit conduite en commun, et devienne donc plus intéressante pour toutes les parties. Cette opération en commun a été réalisée avec le concours du Groupement des Propriétaires Forestiers de la Haute-Loire, qui s'est occupé de l'exploitation sylvicole dans le respect des préconisations Natura 2000 et de la commercialisation des bois. Au total, trois

chantiers de gestion sylvicole (coupes d'éclaircie) ont été menés en 2002, 2003 et 2005, en vue de favoriser la régénération naturelle du hêtre.

Des suivis scientifiques réguliers

La mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique s'est avérée primordiale afin de quantifier le nombre de visiteurs, d'évaluer son augmentation, de suivre les impacts sur les milieux naturels et de mesurer les résultats des actions de sensibilisation du public. Réalisé de 2001 à 2006, ce suivi a permis de constater une stabilité dans la fréquentation avec en moyenne 4 500 visiteurs par an et une fréquentation essentiellement estivale (de mi-juin à mi-septembre).

Un suivi de l'état de conservation des habitats naturels a également été assuré tous les 2 ans depuis 2000 avec le concours du Conservatoire Botanique National du Massif Central. Ce suivi permet, grâce à des relevés floristiques, d'évaluer les risques de disparition des habitats tourbeux. Les résultats montrent que les zones tourbeuses se révèlent toujours globalement dans le même état qu'en 2000. En complément, un suivi hydrologique (pluviométrique et piézométrique) de la tourbière, effectué depuis 2000, a permis de vérifier que le niveau de la nappe reste relativement constant d'une année sur l'autre malgré des variations à l'échelle d'une année.



HISTORIQUE de la préservation du site

Fin des années 1980

Achat de la tourbière du Mont Bar par le CPIE du Velay pour la soustraire à un projet de drainage et de plantation.

1990

Classement de la tourbière en Réserve Naturelle Volontaire.

1995

Acquisition de la tourbière par le Conseil Général dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles

1998

Le Conseil Général se porte candidat pour être opérateur du site Natura 2000 du Mont Bar.

1999

Le Conseil Général élabore le document d'objectifs du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs locaux. Le document d'objectifs est validé par le comité de pilotage en fin d'année.

2006

Le site est désigné Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats par arrêté ministériel du 22 août 2006.

2007

Intégration au réseau volcans en liberté établi sur l'ouverture au public et la gestion durable d'espaces naturels et culturels en Haute-Loire et sur le Massif Mézenc-Gerbier.